

501

COMMISSION chargée de l'examen du projet
de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,
portant modification des articles 1, 3, 4, 9 et 11
de la convention du 18 février 1886 et de l'acte
additionnel du 19 janvier 18-8, conclus entre
la France et l'Espagne, relativement à l'exer-
cice de la pêche dans la Bidassoa. (N° 61,
année 1909.)

(Nommée le 2 avril 1909.)

MM.

1^{er} BUREAU : FAISANS.

2^e — CABART-DANNEVILLE. *Rapporteur*

3^e — Paul LE ROUX. *Président*

4^e — CATALOGNE.

5^e — PÉDEBIDOU. *Le secrétaire*

6^e — OBISSIER SAINT-MARTIN.

7^e — GENET.

8^e — CHARLES DUPUY.

9^e — AUDIFFRED.



1

Commissaires relatifs à la peste dans
la Bidassoa

Séance du 21 Mai 1909.

Président : M. Cabart Darnès
Secrétaire : M. Seubron
M. Fauran est nommé rapporteur.

Le président
M. Cabart Darnès

Le secrétaire
M. Seubron